



## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

### PRÉSENCES :

#### Conseil communal

- Monsieur Jean-Michel Bonvin, président
- Monsieur, Hugo Bonvin, Vice-Président
- Madame Sophie Arnold
- Monsieur Henry Hess
- Monsieur Alain Décaillet

#### Secrétaire communal et adjointe :

- Monsieur John Torrent
- Madame Vanessa Rard

#### Réviseur :

- Fiduciaire Nofival SA

#### 56 citoyens

**Date :** 12.06.2025

**Début de l'Assemblée primaire :** 19h45

**Fin de l'Assemblée primaire :** 21h05

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il constate que la convocation a été effectuée selon les délais légaux, par affichage public et envoi à tous les ménages, et que l'ordre du jour a été porté à la connaissance de la population.

Pour constituer valablement l'assemblée, deux scrutateurs sont proposés et acceptés :

- Monsieur Alain Torrent
- Monsieur Pierre-André Coupy

Présentation des nouveaux conseillers :

- Monsieur Henry Hess
- Madame Sophie Arnold

Présentation de l'Adjointe du secrétaire communal, Madame Vanessa Rard, en formation pour succéder à Monsieur John Torrent lors de son départ à la retraite.

L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour :

- 1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée du 26 février 2025**
- 2. Présentation des comptes 2024**
- 3. Rapport de l'auditeur**
- 4. Approbation des comptes 2024 et décharge aux organes responsables**
- 5. Association STEP de Châteauneuf (ASTEC) – Approbation des statuts**
- 6. Divers**

L'ordre du jour est accepté par l'Assemblée tel que présenté.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 FÉVRIER 2025**

Le procès-verbal a été mis à disposition sur le site internet de la Commune afin que chacun puisse en prendre connaissance.

À l'unanimité les citoyennes et citoyens présents renoncent à sa lecture.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à la majorité (une abstention).

## **2. PRÉSENTATION DES COMPTES 2024**

Les comptes 2024 peuvent être consultés sur le site communal. Un message explicatif accompagne le livret des comptes. Ceux-ci ont été élaborés par le secrétaire-caissier et la fiduciaire Nofival SA, vérifiés par la commission des finances puis approuvés par le Conseil communal. Chaque ménage a reçu une convocation détaillée permettant d'en prendre connaissance.

Monsieur John Torrent rappelle que depuis la mise en place du plan comptable harmonisé MCH2, les comptes de résultats sont présentés sur trois niveaux :

### **2.1 Résultat par niveau**

| <b>Niveau</b>                    | <b>Charges</b> | <b>Revenus</b> | <b>Résultat</b> |
|----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Résultat d'exploitation          | 8'047'894.91   | 8'264'722.63   | 216'827.72      |
| Résultat activité de financement | 55'465.40      | 481'591.54     | 426'126.14      |
| Résultat opérationnel cumulé     | –              | –              | 642'953.86      |
| Activité extraordinaire          | 0.00           | 0.00           | 0.00            |

## 2.2 Bilan au 31.12.2024

| Poste                    | Montant              |
|--------------------------|----------------------|
| <b>Actifs</b>            |                      |
| Patrimoine financier     | 4'379'728.09         |
| Patrimoine administratif | 9'632'597.15         |
| <b>Total actifs</b>      | <b>14'012'325.24</b> |
| <b>Passifs</b>           |                      |
| Capitaux de tiers        | 5'494'492.02         |
| Capitaux propres         | 8'517'833.22         |
| <b>Total passifs</b>     | <b>14'012'325.24</b> |

## 2.3 Répartition des charges par tâche

| Tâche                                      | Charges (%) | Montants     |
|--------------------------------------------|-------------|--------------|
| Trafic et télécommunications               | 18.3 %      | 1'599'926.39 |
| Prévoyance sociale                         | 17.4 %      | 1'518'769.43 |
| Environnement et aménagement du territoire | 14.7 %      | 1'285'029.85 |
| Formation                                  | 14.6 %      | 1'271'098.28 |
| Administration générale                    | 13 %        | 1'134'384.19 |
| Autres dicastères                          | 3.5 % – 5.2 | 1'917'052.17 |

## 2.4 Répartition des revenus par tâche

| Tâche                                      | Revenus (%) | Montants     |
|--------------------------------------------|-------------|--------------|
| Finances et impôts                         | 68.9 %      | 6'451'876.37 |
| Environnement et aménagement du territoire | 9.9 %       | 927'515.90   |
| Autres dicastères                          | 0 % – 7.1   | 1'989'821.90 |

## 2.5 Charges et revenus par nature

| Nature                 | Charges | Revenus     |
|------------------------|---------|-------------|
| Charges de transfert   | 36.6 %  | –           |
| Charges de personnel   | 25.1 %  | –           |
| Charges d'exploitation | 21.4 %  | –           |
| Autres                 | < 8.8 % | 0.6 % – 5 % |
| Revenus fiscaux        | –       | 65.6 %      |
| Taxes diverses         | –       | 14.1 %      |

## 2.6 Principaux Investissements

| Projet / Poste                                | Dépenses   | Recettes   | Net (CHF)  |
|-----------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Total investissements                         | 975'051.10 | 115'390.00 | 859'661.10 |
| Bâtiment scolaire (ancien<br>bât. Raiffeisen) | 78'856.00  | –          | 78'856.00  |
| Éclairage stade des Gonces                    | 107'403.00 | –          | 103'203.00 |
| Réfection route de Grand-<br>Pro (2e étape)   | 157'928.00 | –          | 157'928.00 |
| Signalétique route du village                 | 59'822.00  | –          | 59'822.00  |
| Réseau d'eau potable                          | 133'719.00 | 51'419.00  | 82'300.00  |
| Réseau eaux usées                             | 151'266.00 | 33'771.00  | 117'495.00 |
| Mise en œuvre LAT                             | 110'197.00 | –          | 110'197.00 |

## 2.7 Immobilisations

| Poste                       | Montant (CHF)       |
|-----------------------------|---------------------|
| Valeur au 01.01.2024        | 9'562'697.00        |
| Investissements             | 975'051.00          |
| Recettes                    | 115'390.00          |
| Amortissements              | 789'761.00          |
| <b>Valeur au 31.12.2024</b> | <b>9'632'597.00</b> |

## 2.8 Indicateurs financiers clés

| Indicateur                                  | Valeur       | Évaluation                   |
|---------------------------------------------|--------------|------------------------------|
| Endettement net                             | 18.1 %       | Bon                          |
| Degré d'autofinancement                     | 156.9 %      | Haute<br>conjoncture         |
| Charges d'intérêts                          | Taux négatif | Bon                          |
| Dette brute / revenus                       | 47.6 %       | Très bon                     |
| Investissements bruts / dépenses<br>totales | 11.8 %       | Effort<br>d'invest.<br>moyen |
| Service de la dette                         | 8.4 %        | Charge<br>Acceptable         |
| Dette nette par habitant                    | CHF 762.00   | Endettement<br>Faible        |
| Taux d'autofinancement                      | 15.4 %       | Moyen                        |

**Remarque :** La marge d'autofinancement (CHF 1'350'000.00) permet de financer les investissements sans recourir à l'emprunt. La santé financière de la Commune est excellente.

### **3. RAPPORT DE L'AUDITEUR**

La fiduciaire Nofival SA confirme :

- Conformité des comptes aux prescriptions légales
- Évaluations appropriées au bilan
- Amortissements conformes
- Endettement net faible

**Recommandation :** Approbation des comptes tels que présentés.

Aucune question n'est posée.

### **4. APPROBATION DES COMPTES 2024 ET DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et la décharge aux organes responsables est accordée.

Le Président remercie Monsieur John Torrent pour son excellent travail.

### **5. ASSOCIATION STEP DE CHÂTEAUNEUF (ASTEC) – APPROBATION DES STATUTS**

- Arbaz détient 5 % de l'Association
- Répartition actuelle : Sion 57 %, Savièse 28 %, Grimisuat 10 %, Arbaz 5 %
- Objectif : Formaliser la collaboration et permettre aux communes partenaires de participer aux décisions et aux investissements
- Investissements estimés : CHF 50 millions (subventions CHF 13,5 millions, coût net CHF 36,5 millions)
- Impact pour Arbaz : Augmentation annuelle d'environ CHF 100'000 (+15 %)

#### **Décisions soumises au vote :**

1. Achat parcelle n°10'217 à Sion : CHF 153'750.00
2. Acquisition installations existantes : CHF 333'750.00
3. Adoption des statuts

#### 4. Acceptation de la responsabilité solidaire et subsidiaire

L'Assemblée valide à la majorité (une abstention).

## 6. DIVERS

### **Travaux publics et réseau d'eau :**

- Mise en place d'une politique d'entretien préventif du réseau d'eau, visant à réduire les fuites et à moderniser les conduites. Des interventions ponctuelles sur des conduites privées ont été effectuées en urgence.
- Le réseau de conduites est n'est pas clairement défini, beaucoup de conduites n'apparaissent pas sur les cartes et c'est là tout l'enjeu du correctif, cela représente un énorme travail de fond.

### **Déchetterie et centre de tri :**

- La déchetterie doit se mettre aux normes, des travaux raisonnables vont être entrepris.
- Un projet d'accès par carte individuelle et nominative ainsi que l'installation de caméras est en cours. Les habitants pourraient aller en tout temps, pendant la journée, déposer des affaires. Sinon les horaires pour les encombrants et grosses matières vont rester les mêmes qu'actuellement. Le dimanche n'a pas encore fait l'objet de discussion en amont.
- La Commune a toléré l'accès à la déchetterie aux entreprises. Le règlement ne nous le permettant pas car nous ne sommes pas adaptés pour l'instant, l'accès va bientôt leur être refusé.

### **Mobilité et urbanisme :**

- Des contrôles de vitesse ont été effectués sur le territoire communal. Les résultats montrent un respect globalement satisfaisant des limitations.
- Pour donner suite au sondage fait précédemment auprès de la population, un projet de révision de certaines vitesses sur les routes latérales est en préparation pour mise à l'enquête publique.

### **Écoles et crèche :**

- Des travaux d'entretien ont été réalisés dans les bâtiments scolaires, notamment pour le traitement de l'amiante.
- Durant ces travaux, des solutions temporaires ont été mises en place pour l'accueil des enfants à la crèche.

- Une nouvelle Association intercommunale pour sites scolaires (CO) de Sion est en cours de formalisation, ce qui nous donnera plus de légitimité dans les décisions.
- Des discussions avec la Commune d'Ayent pour les classes sport-études sont en cours de clarification. Nous avons durci les conditions d'admissions et nous attendons que la Commune d'Ayent se prononce à ce sujet.

#### **LAT :**

- Le Conseil a terminé son travail, le plan de zone et le règlement sont au sein du Canton du Valais pour validation.

#### **Haies et bosquets :**

- Nous avons eu 25 recours, 20 ont pu être réglés par négociation et 5 font l'objet d'un suivi de la procédure et seront traités par le Conseil d'Etat.

#### **Énergie :**

- Une installation photovoltaïque a été posée sur le toit de l'école.
- La commune étudie également le remplacement du chauffage au mazout par un système de pompes à chaleur.

#### **Service du feu :**

- Projet nouvelle caserne Ayent : L'investissement de CHF 2 millions a été accueilli favorablement par les Présidents des communes respectives. L'impact financier pour Arbaz serait de CHF 100'000.00 par année.
- Au vu de l'impact financier que cela engendrait à notre Commune et le bénéfice qu'il pourrait apporter, Monsieur Bonvin étudie une probable collaboration avec la ville de Sion, qui comptent des pompiers professionnels et donc qui arriveraient sur place plus rapidement. Les locaux sur la Commune ainsi que les pompiers volontaires continueront à œuvrer.
- Un pompier volontaire de la Commune propose d'installer des vestiaires pour entreposer le matériel d'intervention. L'idée est bien accueillie par le Président.

#### **Tourisme :**

- Une renégociation du contrat actuel nous liant à Anzère Tourisme SA concernant les taxes touristiques est en cours.
- Le fait de reverser la totalité des taxes touristiques à Anzère Tourisme SA n'est pas équitable. La proposition d'un reversement partiel est prévue pour pouvoir financer les actions locales.

#### **Personnel communal :**

- Le Conseil communal poursuit une politique d'optimisation des effectifs. Certaines tâches administratives sont externalisées ponctuellement pour garantir l'efficacité et la continuité du service. La collaboration avec la commune de Grimisuat fonctionne toujours très bien.
- Un nouveau poste administratif va bientôt être mis au concours avec pour mission de renforcer le bureau technique.
- Service des travaux publics : Les derniers engagements sont prometteurs avec des profils techniques qui nous apporteront un éventail de compétences supplémentaires. L'équipe est au complet et l'objectif est de voir comment va fonctionner ladite équipe en temps de surcharges. Le but n'étant pas d'engager une nouvelle personne mais de gérer une externalisation de certains travaux durant ces périodes, optimisation.
- Gestion crèche/UAPE : Il y a beaucoup d'absentéisme ce qui entraîne des perturbations dans le bon fonctionnement et c'est un défi difficile à gérer. Nous avons dû nous séparer de certains collaborateurs perturbateurs, privilégiant une équipe saine afin de préserver le cœur et le noyau de l'équipe pour qu'ils demeurent solides.

#### **Questions citoyennes :**

- L'entretien lieux communaux et Bourgeoisie : La question de la biodiversité est à nouveau soulevée et Monsieur Bonvin précise qu'elle se fait partout et est destinée à favoriser la pollinisation des fleurs.
- Une proposition est formulée en faveur de la création de journées bénévoles pour l'entretien des chemins. Le Conseil communal remercie les participants pour cette suggestion constructive.
- L'absence de signalisation des chemins pédestres : Elle relève de la compétence cantonale.
- Route menant du bas du mur de grimpe en haut : Avec la neige du mois d'avril, il y a eu des dégradations qui ne nous ont, malheureusement, pas été signalées. Normalement la remise en état est de la compétence d'Anzère Tourisme SA, mais la Commune programmera une intervention.

#### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée n'ayant plus de remarques ni de questions, le Président remercie chaleureusement l'ensemble des citoyennes et citoyens présents et clôture officiellement l'assemblée primaire de la Municipalité.

Le Président

**Jean-Michel BONVIN**

La Secrétaire adjointe

**Vanessa RARD**